

## DÉLIBÉRATION n° 2026/093

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulías », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.

**Procurations** : Philippe LACOSTE à Christophe CAILLEAUX, Bernard PLANO à Robert MONZANI et Aurélia RABEJAC à Stéphanie LAGLEIZE

**Secrétaire de séance** : Joël MANO

**OBJET** : Désignation représentant association « récup-actions 65 »

L'Association RECUP' ACTIONS 65, basée à Tarbes dans les Hautes Pyrénées, œuvre pour favoriser l'insertion professionnelle des populations exclues du monde du travail.

Pour cela, elle propose différentes activités économiques à travers plusieurs ateliers ou services, tels que Recup'Livres pour la récupération de livres, La Recyclerie des Forges, la Recyclerie du Plateau de Lannemezan, la Recyclerie d'Ibos et La Brocante à l'Arsenal pour déposer et trouver des objets d'occasion, Récuperie pour donner une seconde vie aux déchets et acheter des produits revalorisés, La Collecte pour offrir un service de collecte de déchets recyclables aux entreprises locales, et Retouches et Repassage pour les professionnels.

Elle propose également le service D3E Professionnel, qui assure la collecte, le tri, la dépollution, le démantèlement et la vente d'équipements électriques et électroniques en vue de leur réutilisation.

Toutes ces activités sont liées à leur engagement en faveur du développement durable, et sont menées en collaboration avec des associations, des entreprises, des collectivités et des administrations des Hautes-Pyrénées.

La ville de Lannemezan doit être représentée au sein du conseil d'administration.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 27 pour et 2 abstentions (Stéphanie LAGLEIZE et Aurélia RABEJAC),

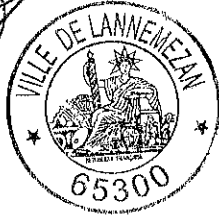
**APPROUVE**

➤ La désignation de Madame Mathilde LACRAMPE en tant que représentante de la Commune au sein du conseil d'administration de Récup-actions 65.

Le secrétaire,



Affiché le  
08/06/2026



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Laurent LAGES

